

## .... Apprentissage .... Mode d'emploi....

### L'alternance en quelques chiffres

Durée de l'apprentissage : 2 ans.  
Organisation de l'alternance : 15 jours au lycée (sauf vacances d'été) et 15 jours en entreprise.  
39 semaines de formation au lycée réparties sur les deux années.

### Le contrat d'apprentissage

C'est un **contrat de travail** particulier par lequel un employeur s'engage à transmettre une compétence professionnelle et à verser un salaire à un apprenti.

L'apprenti s'engage à travailler dans l'entreprise et à suivre une formation dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) pour préparer le diplôme prévu par le contrat. Le temps de formation au CFA est inclus dans le temps de travail.

L'apprenti est obligatoirement suivi par un maître d'apprentissage qui le forme afin qu'il acquière les compétences professionnelles nécessaires à l'obtention du diplôme préparé en collaboration avec le CFA. La durée du contrat est au moins égale à celle du cycle de formation.

### Salaire

L'apprenti est rémunéré en fonction de son âge et de l'année d'apprentissage. Le salaire est calculé en pourcentage du SMIC.

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
18-20 ans	43 %	51 %
21 ans et plus	53 %	61 %

### Durée du travail

Comme l'ensemble des salariés, les apprentis sont soumis à la durée légale du travail et à l'horaire collectif applicable dans l'entreprise qu'ils soient dans l'entreprise ou en formation au CFA. Ils ont droit à 5 semaines de congés payés par an au minimum.



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



LES  
**CATALINS**  
Lycée général  
technologique  
& professionnel

### Contact

Bruno Lapart  
Coordonnateur BTS CIRA  
Bruno.lapart@ac-grenoble.fr  
Tél : 06 48 85 64 28

# BTS CIRA

Contrôle industriel et régulation automatique

**EN ALTERNANCE**

*Devenez apprenti technicien  
dans les Métiers du Contrôle  
Industriel et de la Régulation*

<http://www.catalins.fr/>

# L'étudiant apprenti en BTS CIRA

## Profil

- Bac Général
- Bac STI2D
- Bac STL
- Bac ST2S
- Bac professionnel (sous conditions)

## Pour quoi faire

Automatiser des procédés industriels de fabrication

Choisir et dimensionner les actionneurs et les instruments de mesure

Configurer des automates programmables

Paramétrer des régulateurs

Assurer leur mise en service

## Poursuite d'études possibles

- - Licences professionnelles
- - Classes préparatoires ATS
- - Ecoles d'ingénieurs



## technicien, un spécialiste du contrôle et de la Régulation industrielle

### Profil

- Le technicien supérieur en Contrôle Industriel et Régulation Automatique (CIRA) exerce son métier dans des entreprises de toutes tailles concevant, réalisant ou exploitant des procédés de transformations physico-chimiques. Il est un spécialiste des systèmes d'instrumentation et de régulation capable de concevoir, installer, programmer, régler, mettre en service, optimiser et maintenir une installation ou un système piloté.

### Entreprises concernées

- De par la polyvalence de sa formation, le champ d'investigation du technicien CIRA est large.
- Production d'énergie.
  - Industries et centrales nucléaires.
  - Industrie automobile.
  - Industrie aéronautique.
  - Industrie chimique.
  - Laboratoire de recherche.
  - ...

### Métiers

- technicien instrumentiste
- technicien de maintenance
- technicien d'essais,
- technicien installateur en systèmes de régulation,
- technicien d'exploitation,
- technicien de supervision
- technicien automatismes et régulation,
- technicien analyseur,
- technicien service client,



## Poursuivre ses études en BTS CIRA par alternance...

L'inscription se fait par l'intermédiaire du site [Parcoursup](https://parcoursup.fr). Certaines entreprises recrutent tôt dans l'année. Sans attendre les résultats de la procédure [Parcoursup](https://parcoursup.fr), il est nécessaire de contacter le responsable de la formation (voir coordonnées au dos). Celui-ci peut vous mettre en relation avec des entreprises qui sont à la recherche d'apprentis pour la prochaine rentrée scolaire. Attention, l'inscription au BTS est assujettie à la signature d'un contrat d'apprentissage.